

Union Royale Cynologique St. Hubert

**EPREUVE D'APTITUDE
POUR
CHIEN D'UTILITE**



Koninklijke Kynologische Unie St. Hubertus

**GESCHIKTHEIDSWERKPROEF
VOOR
GEBRUIKSHONDEN**

UITGAVE 2000 EDITION

EPREUVE D'APTITUDE POUR CHIENS D'UTILITE

BUT :

Il s'agit de contrôler les potentialités des chiens soumis au travail aussi bien s'ils sont destinés à participer à des disciplines plus élaborées que s'ils doivent rester chiens de propriétés et compagnons agréables.

Le programme qui sollicite les qualités spécifiques des races auxquelles il est ouvert, permet de mettre en évidence les chiens les plus complets et les plus représentatifs.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Le chien âgé de 15 mois au moins le jour de l'épreuve doit être :

- Tatoué, identifié suivant le pedigree de façon lisible (éventuellement rasé à cet endroit)
- Inscrit à un livre des origines reconnu par l'U.R.C.S.H. et la F.C.I.
- En possession d'un carnet de travail
- Appartenir à une race des premier et deuxième groupes de la F.C.I. soumise au travail

ORGANISATION :

L'épreuve dépend de la section 1B.

Les clubs de la Section 1B, 1C et 1D et les clubs spéciaux des races telles que définies ci-dessus, sont habilités à organiser cette épreuve.

Maximum 20 participants sont autorisés par journée.

Le jury se composera de trois membres qualifiés, comme dit plus loin, reconnus par la Belgique, qui officieront ensemble pour tous les exercices.

FIGURANTS :

Il sera protégé d'un costume complet. Il sera muni de lattes de bambou fendu de 60 à 70 cm.

Il sera breveté de l'U.R.C.S.H. selon les règlements de la Section compétente.

Le Comité organisateur mettra un pistolet et des cartouches de 6mm à sa disposition.

JURY :

Les juges compétents sont ceux qualifiés avant le 09.01.99 pour l'ex-CQN, les juges en campagne, ceux du R.C.I., ceux du Mondioring, ceux du pistage selon le règlement belge, ceux du ring.

Toute nouvelle candidature est soumise aux règlements généraux de la C.Q.J.

Au moins un des juges sera qualifié en pistage (1B, 1C).

PRESENTATION GENERALE :

Sauf pour la piste et la marche en laisse, le chien effectuera les exercices sans collier de quelque nature que ce soit.

RESULTATS :

Les concurrents sont classés selon le total des points obtenus.

Pour réussir l'épreuve, il faut obtenir 50 % au moins dans chacune des trois disciplines : piste ; obéissance, sociabilité ; défense et 70 % du total soit 140/200.

EXERCICES

I. PISTE CHAUDE

60 points

Départ	5 points
Piste 20 x 2	40 points
Angle	10 points
Objet	5 points

Remarque : Elle sera toujours le premier exercice, suivie de la présentation, sur le même terrain.

Une personne (pas le conducteur) trace une piste d'une longueur d'environ 150 m avec un angle d'environ 90° à mi-piste.

Au bout de la piste, il dépose un objet que le chien devra indiquer (debout, assis ou couché près de l'objet) ou ramasser (et rester sur place) ou rapporter.

Le conducteur indique aux juges, au départ de l'exercice, laquelle des trois méthodes est utilisée.

Le traceur de piste reçoit des juges un croquis ou une description précise de la piste à tracer.

La piste est tracée hors de la vue du conducteur et de son chien qui se trouvent à un endroit déterminé par les juges.

Le traceur de piste reste pendant 30 secondes au point de départ de la piste, donnant à celle-ci un départ bien net en frottant ses pieds sur le sol. (Le départ est marqué par un piquet).

Au bout de la piste, il place un objet portant également son odeur. Le traceur doit avoir cet objet sur lui au minimum 1H00 avant le début de l'exercice.

La piste s'effectue, au choix, en liberté ou à longe de piste, d'une longueur de 10 m. Pendant la piste, le chien peut être encouragé discrètement mais ne peut, en aucun cas, soit par la longe, soit par n'importe quel commandement, être envoyé dans une direction déterminée.

Indiquer, ramasser ou rapporter un objet étranger sur la piste est pénalisé de 5 points. En aucun cas, l'amateur ne peut être à moins de 10 m du chien.

L'exécution de l'exercice doit s'effectuer dans un temps imparti par les juges.

Les juges essaieront de trouver pour chaque participant un terrain de nature équivalente.

Pénalités :

- Départ fautif - 5 points
- Renvoi (départ) - 10 points
- Le conducteur se trouve à une distance de moins de 5 m de son chien et ne s'arrête pas - 5 points
- Chaque tentative pour diriger le chien - 10 points
- Au bout de la piste, le chien arrive près de l'objet à rechercher mais ne l'indique pas, ne le prend pas ou ne l'apporte pas - 5 points
- Encouragement exagéré - 5 points
- Désignation fautive - 5 points
- Le chien trouve l'objet mais
 - a eu un nouvel essai - 20 points
 - a suivi seulement 2/3 de la piste - 20 points
 - a suivi seulement 1/2 de la piste dont l'angle - 25 points
 - a suivi seulement 1/2 de la piste sans passer l'angle - 35 points
 - a suivi seulement 1/3 de la piste - 40 points
 - n'a pas suivi la piste - 55 points
- Le chien qui s'écarte de plus de 20 m de la piste est rappelé et a un nouvel essai à partir de l'endroit où il perdu la piste.

II. OBEISSANCE ET SOCIABILITE :

II. 1 - PRÉSENTATION

10 points

Le conducteur présentera son chien au jury comme en exposition.

Le jury passera la main sur le dos et les flancs du chien. A ce moment, le conducteur peut maintenir la tête du chien.

Le Jury doit lire l'identification (cf conditions d'admission)

Pénalisations :

Chien mal à l'aise : au moins - 2 (à l'appréciation du jury)

Chien mal entretenu : au moins - 2 (à l'appréciation du jury)

Chien agressif : éliminé

II. 2 - SUITE EN LAISSE

10 points

Laisse d'au moins 1 m tenue du côté du chien, sans en chevaucher le dos.

Six personnes marchent dans le même sens en suivant un cercle de ± 10 m de diamètre, donc à environ 5 m les unes derrière les autres.

Le départ se donne à 5 m du cercle.

Le conducteur suit le cercle en sens inverse des autres personnes en slalomant entre les figurants.

Il s'éloigne ensuite du cercle en suivant un parcours indiqué comprenant un angle et ceci sur une distance de ± 40 mètres.

Pendant ce parcours, 2 coups de feu de 6 mm seront tirés à une distance de 15 mètres : l'un face au chien, l'autre derrière le chien.

Remarque :

Il n'est pas attribué de points à la résistance au coup de feu qui, cependant, peut être éliminatoire, de mauvaises réactions peuvent être pénalisées dans l'allure générale à l'appréciation du jury.

II.3 - SUITE AU PIED EN LIBERTÉ

10 points

Le conducteur suivra un parcours de 40 m environ comportant deux angles. Un commandement est admis au départ. La marche se fera à une allure normale et naturelle, l'épaule du chien étant à la hauteur du genou du conducteur.

Pénalisations : pour les deux suites :

- Chaque commandement par son ou geste, après le commandement de départ : - 1 point
- Suite à moins de 50 cm. Mais malgré tout pas entièrement correcte à côté du conducteur (plus près). Perte maximum - 3 points
- Le chien qui gêne / perturbe la marche conjointe avec son conducteur peut être pénalisé.
- Chaque écart du chien de plus de 0,5 m de son conducteur = par écart - 1 point
- Idem mais un écart de plus de 1 m par écart - 2 points
- Et pour plus de 2 m par écart - 3 points
- Si le chien s'écarte de plus de 3 m de son conducteur = perte de tous les points - 10 points
- Si le parcours indiqué n'est pas respecté selon convention préalable, avec perte de points proportionnée à la faute (erreur)
- Le conducteur qui attend son chien - 1 à 3 points
- L'allure (tempo) non correcte sera pénalisée
- Si les bras ne sont pas librement ou normalement en mouvement = pénalisation

II.4 - RESTER COUCHER (DOWN)

10 points

Le chien doit au commandement du conducteur après un signe des juges, et endéans les 10 secondes, prendre la position couchée, à un endroit clairement indiqué par les juges, et doit rester une minute sur place. Le conducteur se rendra à un endroit et en gardant une attitude, précisément indiquée par les juges, il y attendra la suite des ordres que les juges lui communiqueront.

Note : sera considéré comme étant «couché» le chien qui à l'arrière main et au moins un coude sur le sol.

Les juges décident du déroulement de l'exercice, de la place où le chien doit se coucher, jusqu'à l'endroit où le conducteur devra se déplacer, ainsi que du moment. Les juges tiendront compte du fait que les conducteurs doivent pouvoir apercevoir leur chien et inversement. La distance d'éloignement sera au maximum de 25 mètres.

Il ne sera pas permis de s'éloigner à reculons.

- Pendant tout l'exercice, les chiens ne seront ni attirés, ni dérangés, ni perturbés.

Pénalisations :

- Chaque commandement supplémentaire par son, geste ou de toute autre façon pour que le chien adopte le couché - 1 point
- Si le chien n'a pas pris la position endéans les 10 sec. = perte de tous les points et l'exercice est terminé.
- Toucher le chien ou aide directe en commandant le coucher, l'exercice est arrêté et perte de tous les points.
- Le chien doit avoir pris la position couchée avant que le conducteur puisse s'en éloigner. Si ce n'est pas le cas : perte de tous les points.
- Commandements supplémentaires par son ou gestes pendant l'éloignement ou de la place du conducteur : perte de 2 points.
- Le chien reste bien en place mais change de position, même plusieurs fois : - 2 points
- Le chien qui tourne sur place, autour de son axe n'est pas puni à condition qu'il reste couché.
- Le chien qui se déplace : - 1 point par m. Plus de 4 m = perte de tous les points.
- La remise en place n'est pas autorisée.

II. 5 - RAPPORT D'OBJET

10 points

Un objet au choix du conducteur sera lancé par ce dernier à +/- 10 m, à l'endroit indiqué par les juges et sous le regard du chien (la direction vers laquelle le chien peut voir lancer l'objet). Sur un signe des juges, le conducteur commandera à son chien le départ. Le chien cherchera et rapportera l'objet en 30 secondes. De retour avec l'objet, le chien devra adopter la position «assis» indifféremment face ou à côté du conducteur. Le but est de pouvoir reprendre l'objet calmement. Pour la prise de position «assis», le conducteur peut donner (gratuitement) un commandement à condition que le chien soit revenu à moins d'un mètre ; les commandements supplémentaires seront pénalisés.

Le temps accordé à la réalisation de l'exercice est terminé lorsque le chien a adopté la position «assis» mais il restera dans cette position jusqu'à la fin de l'exercice c'est-à-dire l'objet remis au conducteur.

Pour que le chien remette l'objet, le conducteur peut donner un commandement ; si plusieurs commandements sont nécessaires, ces derniers seront pénalisés.

L'objet sera lancé sur un terrain ouvert et dégagé, sans obstacle, distance min. 10 m. Les juges indiqueront approximativement l'endroit où l'objet devra se trouver en marquant (par ex. avec un cône de circulation) la distance minimum de lancement.

Pénalisations :

- Le chien qui part avant le signal des juges - 2 points
- Empêcher le départ du chien - 2 points
- Commandements supplémentaires pour le départ. Par cdt - 1 point
Dans ce cas, pas plus de 2 cdt supplémentaires ne seront autorisés.
- Ne pas prendre la position « assis » pour donner l'objet - 1 point
- Jouer avec l'objet ou le détériorer = une pénalisation de max. 3 points selon la gravité
- Laisser tomber l'objet et le ramasser de nouveau - chaque fois - 1 point
- Laisser tomber l'objet aux pieds du conducteur - 1 point
- Le chien remet difficilement l'objet ou le conducteur reprend l'objet brutalement - 1 à 3 points
- Retour indirect avec l'objet - 1 à 3 points
- Toucher le chien avant qu'il ait rendu l'objet sera sanctionné selon l'influence que cela a sur le déroulement de l'exercice max. - 5 points

II. 6 - SAUT - HAIE FIXE :

10 Points

- Hauteur : de 0,80 m à 1 m :
- 0,80 m 6 points
 - 0,90 m 8 points
 - 1,00 m 10 points

Pour le Berger des Pyrénées : hauteur unique 0,50 m ... 10 points

Aller seulement, trois essais.

Description :

Le conducteur place son chien du côté indiqué mais à la distance qu'il souhaite. Pour commander, ou bien il reste près du chien ou il se place près de l'obstacle en dehors et en deça.

Le jury donne le signal du début de l'exercice.

La hauteur demandée doit être franchie.

Commandement de la voix OU du geste, mais pas les deux.

Pénalités :

- Refuser - 2 points
- Rater - 1 point
- Départ avant le signal ou le commandement - 2 points

Maintenir le chien en place	- 2 points
L'amateur accompagne son chien et ceci équivaut à 1 essai (raté)	- 2 points
Le chien touche la haie	- 1 point
Le chien appui sur la haie	- 2 points
Commandement supplémentaire de la voix ou du geste	- 2 points

III.1. - DEFENSE DU MAITRE : 50 points

Promenade	15 points
Mordant	25 points
Cessation	5 points
Garde au ferme	5 points

Description :

Maître et chien (en liberté) et figurant (muni de lattes mais indifférent) partent l'un vers l'autre d'une distance de 30 m, se croisent (figurant du côté du chien) et s'éloignent de 30 m, se retournent face à face et restent sur place.

Le figurant reste 5 secondes immobile puis s'approche du maître. A 5 m, il le menace modérément de la voix, gesticule. Le bâton tente d'intimider le chien pendant la menace et la prise du chien sans le toucher. Le maître DOIT commander le départ du chien pendant la menace. Le figurant ne fait pas de barrage.

Temps de morsure : 6 secondes.

Le jury donne le signal d'arrêt de la prise. Au commandement de cessation, le figurant reste immobile et le chien garde au ferme pendant 5 secondes. Il doit être vigilant. Un commandement est prévu au départ de la promenade et au moment où le conducteur se retourne.

Le figurant reste immobile si le chien lâche avant le commandement de rappel.

Le maître doit être au moins à 3 m du chien pour l'encourager et pour commander la cessation et le rappel.

Pénalités :

- Commandement en chemin	- chaque fois	- 2 points
- Le maître attend son chien		- 5 points
- Le chien s'écarte du maître	à plus de 2 m	- 2 points
	à plus de 5 m	- 10 points
	à plus d 10 m	- 50 points
- Le chien mord avant la menace		- 50 points
- Le chien mord pendant la menace mais avant le commandement		- 10 points
- Ne pas commander la prise		- 10 points
- Changement de prise rapide		- 1 point
- Le chien lâche et reprend	par seconde	- 5 points
- Le chien lâche et ne reprend plus	par seconde	- 5 points
	+ la cessation	- 5 points

- Par coup de dent supplémentaire après le commandement de cessation ou pendant la vigilance - 1 point
- Le chien abandonne le figurant à + de 2 m pendant la vigilance - 5 points
- Le chien reste près du figurant mais n'est pas attentif - 2 points
- Commandement supplémentaire de cessation (2 max) - 2 points

III. 2. - ESCORTE DU FIGURANT :

30 points

Répartis comme suit :	Escorte	10 points
	Fuite	15 points
	Cessation	5 points

Description :

Suite de la défense du maître.

Le maître accompagnera à 3 m derrière ou contre le côté du figurant.

Le chien escortera soit au pied du malfaiteur soit au pied du maître (selon le choix que celui-ci a annoncé lors de son entrée sur le terrain).

Dès le rappel du chien au pied (si nécessaire), le jury donne le signal du départ.

Le figurant parcourt d'une démarche naturelle au maximum 30 m suivant la vigilance du chien et fuit à son initiative, sans esquives. Le chien le poursuit et le saisit sans commandement. Le malfaiteur le menace de ses lattes pendant la prise (cf défense du maître). Il ne s'arrêtera dans sa fuite qu'au commandement du conducteur sur signal du jury, 5 secondes environ après la prise. Les mètres de fuite, le chien en prise, ne sont pas pénalisés mais si le chien lâchait sa prise avant le commandement du conducteur, le figurant continuerait de fuir. Le figurant reprendra sa marche sur signal du jury qui arrêtera l'exercice quelques mètres plus loin.

Le figurant restera immobile et le chien sera récupéré.

Pénalités :

- Commander la prise - 5 points
- Coup de dents pendant l'escorte ou la cessation chacun - 2 points
- Le chien laisse fuir l'agresseur par mètre - 1 point
- Le conducteur n'est pas à 3 mètres pour commander la cessation - 5 points
- Commandement supplémentaire de cessation ou de rappel - 2 points

IV. ALLURE GENERALE.

Pas de pointage spécifique.

Le jury a la possibilité de pénaliser le chien ou le conducteur lors d'exercices imparfaitement réalisés.